



Ajustement suite à
la réunion de
concertation de la
DGPR du
24/07/2025

24.07.25

Emballages professionnels

comprendre la nouvelle
réglementation des emballages
industriels et commerciaux (REP
emballages professionnels) et vos
nouvelles obligations



Programme de ce webinaire

- Présentation d'Ecomaison
- Les emballages professionnels : périmètre et enjeux
- La filière REP des emballages professionnels :
 - Orientations et principes structurants
 - Se préparer à cette nouvelle obligation





Présentation Ecomaison

L'éco-organisme
des objets et matériaux
de la maison

24.07.25



Ecomaison, l'éco-organisme des objets et matériaux de la maison

► Qui sommes-nous ?

- Un éco-organisme à but non lucratif, agréé par l'Etat et financé par l'éco-participation payée par les consommateurs.

Notre vocation

Collecter et valoriser les objets et matériaux de la maison usagés pour leur offrir une deuxième vie, en les réemployant, recyclant ou en les utilisant comme source d'énergie

► Nos secteurs d'activités

Ecomaison réemploie et recycle
les objets et matériaux de la maison



ecomaison



Plus de 10 ans d'expérience

é

Création d'Eco-mobilier

2011



Agrément
pour les couettes, oreillers,
coussins, sacs de couchage

2018



Agrément
pour la
décoration
textile

2023

Ré-agrément
pour la filière
éléments
d'ameublement

2024



ecomaison

Déploiement de
solutions de collecte
de recyclage pour
**tous les objets et
matériaux de la
maison**



Agrément
pour les meubles et la
literie usagés

2012



Agrément
pour les jeux et jouets

2022



Agrément pour les articles de
bricolage et de jardin



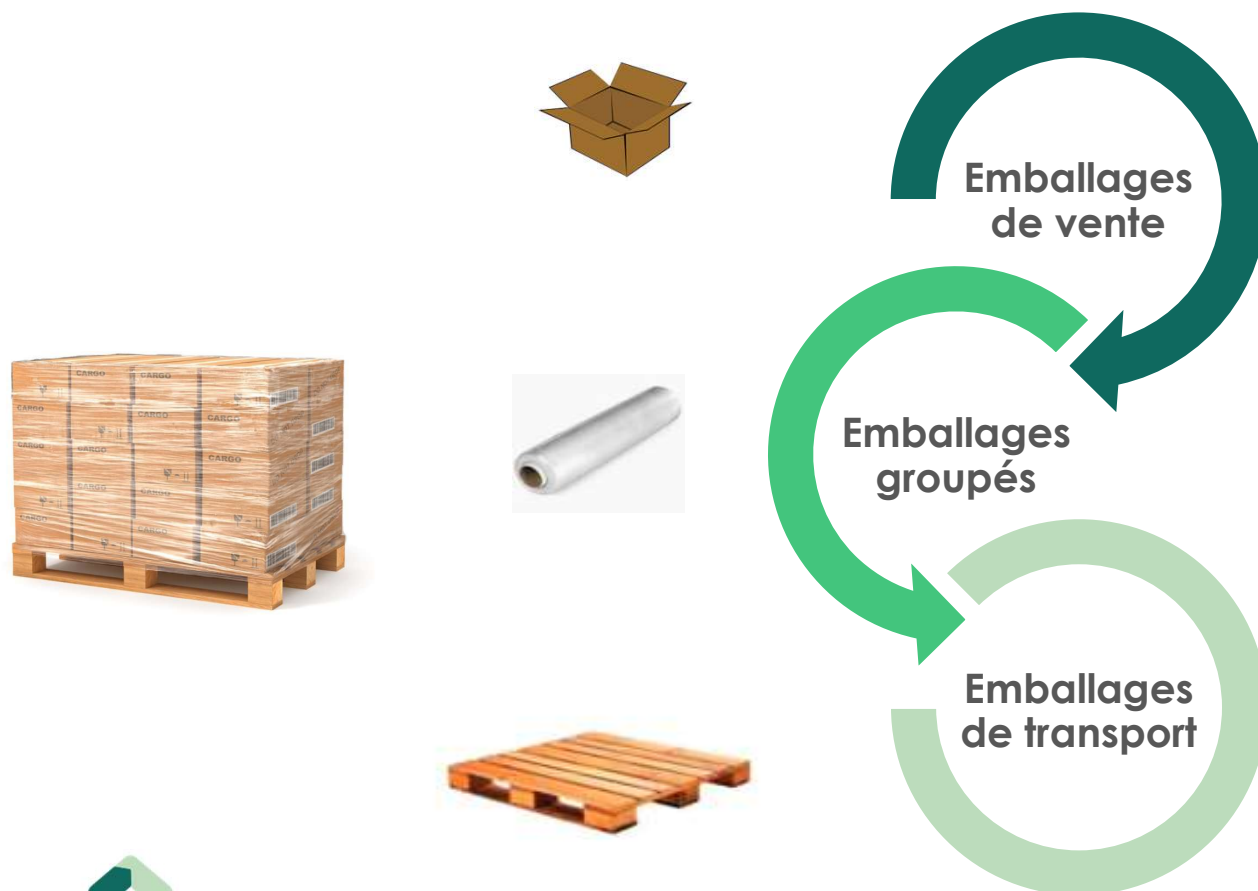
Agrément pour les produits et
matériaux de construction du
bâtiment

Les emballages professionnels

Périmètre et enjeux

24.07.25

Les emballages concernés



Ex-emballages primaires
Emballage de l'unité de consommation
Directement au contact avec le produit

Ex-emballages secondaires
Permettant de former des lots

Ex-emballages tertiaires

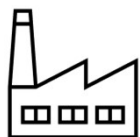
Précisions plus loin dans la
présentation

Une grande diversité d'emballages que l'on retrouve sur toute la chaîne de valeur des entreprises

	Acier	Bois	Papier-carton	Plastique
Tonnelets		Palettes, Caisses-palettes 	Caisse 	Big Bags 
Fûts métallique		Caisse bois (hors emballages légers), tourets 	Caisse-palette et palette 	IBC - poche plastique 
IBC - cage acier		Emballages légers 	Emballages de séparation, octabin, tonnelets, fûts 	Caisses et bac plastique 
Autres emballages		Autres emballages 	Autres emballages 	Bonbonnes, bouteilles, flacons 
				Bidons et seaux 
				Palettes 
				Emballages de séparation 
				Housses, filets sangles de palettisation 
				Autres emballages 

Emballages des matières premières & composants de fabrication

Emballages des produits finis



Fabricant de mat. prem. /
Composants



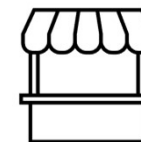
Industriel
Fabricant de produits finis



Distributeurs
Points de vente



Plateformes Logistiques



Diffus
Entreprises, Commerce et
Artisans



Chantier

Emballages professionnels : les principaux types d'emballages observés chez nos adhérents

12 000 adhérents Ecomaison



Mobilier



Literie



Jouets



Jardin



Bricolage



Bâtiment



Palette bois



Cartons



Palette carton



Palette à dossieret



Cerclage métallique



Cerclage plastique

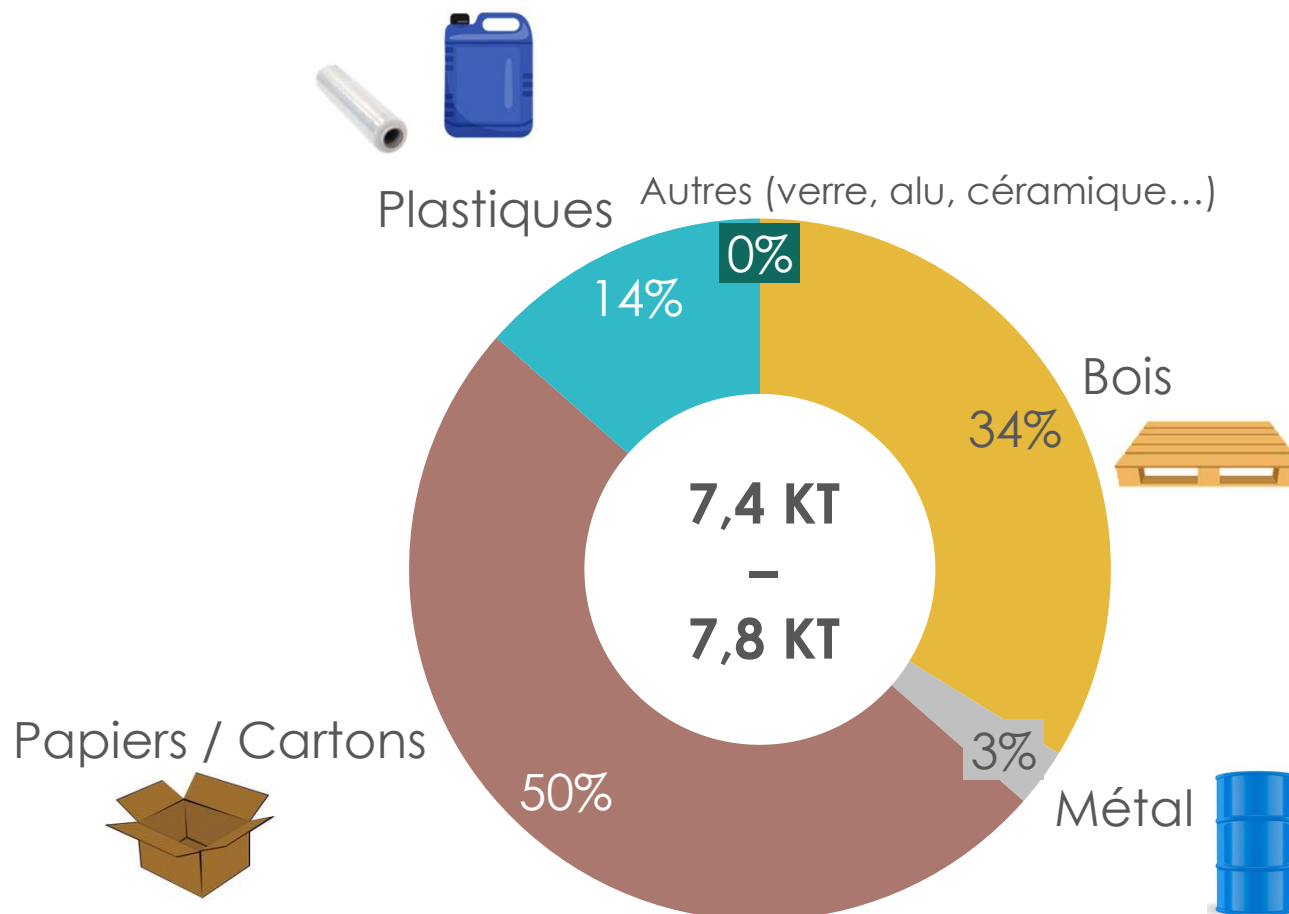


Film plastique

Un gisement de déchets d'emballages professionnels beaucoup plus important que les emballages ménagers

Besoin de financement estimé par l'ADEME

Env. 500M€ en 2030



* Etude de préfiguration – ADEME

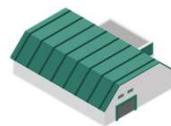
Un processus de collecte déjà très structuré

86% des flux collectés auprès de 10% des plus gros détenteurs

14% des flux collectés par le service public

Collecte
séparée pour
¾ du gisement

Fabricants de produits finis



Tri à la source des
Déchets d'EMB PRO



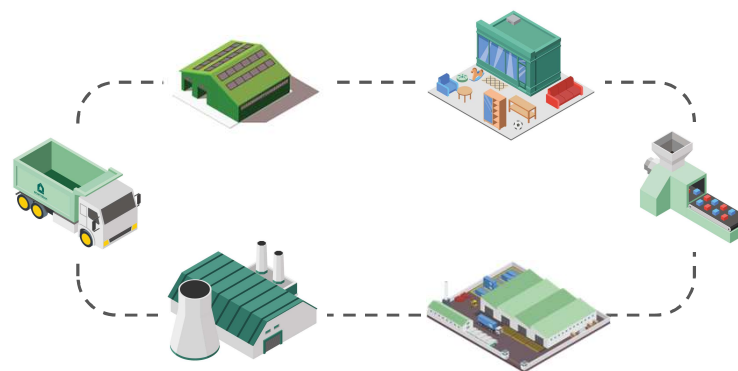
Distributeurs et Négoces



Reverse logistique
+
Reprise matière

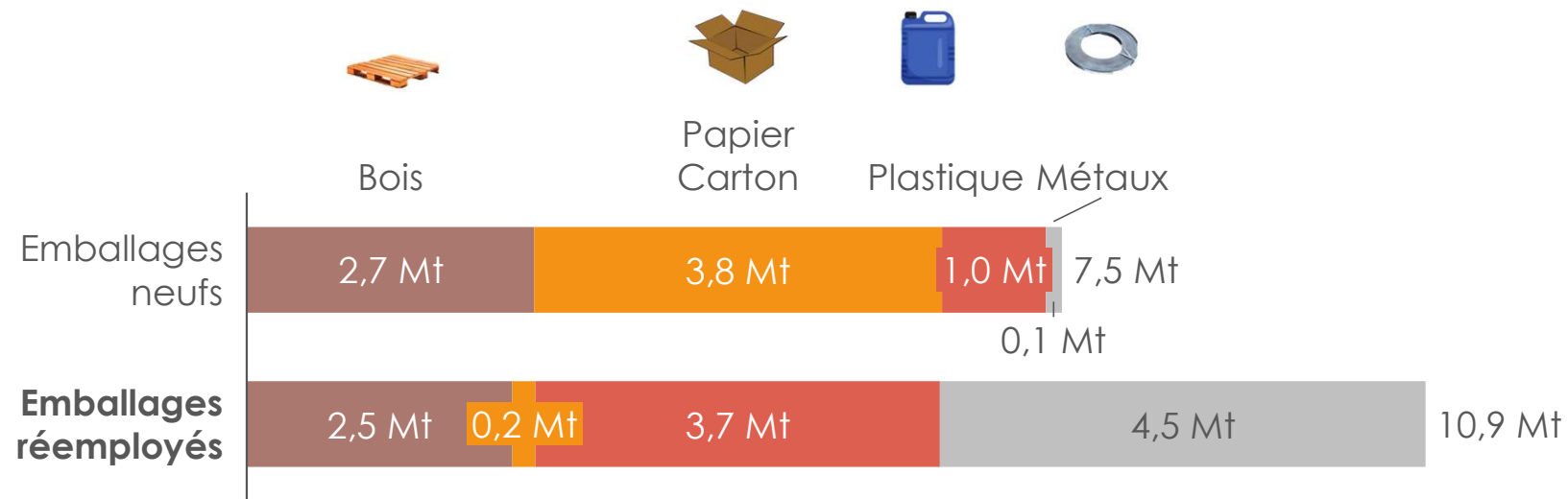


Reprise par des opérateurs ou recycleurs



TPE, artisans, petits commerces...

Une pratique du réemploi déjà très importante notamment pour les palettes, caisses bois, plastiques et métaux



Données ADEME – périmètre France



Pour vous



Obligation de déclaration annuelle du réemploi à l'ADEME depuis **2023**

Ce qu'il faut retenir : les emballages professionnels

- Une **variété très importante** d'emballages...
- ... que l'on retrouve **tout au long de la chaîne de valeur** des entreprises
- Avec des **types d'emballages relativement standards** chez nos adhérents
- Une organisation de **collecte et de valorisation** déjà très efficace

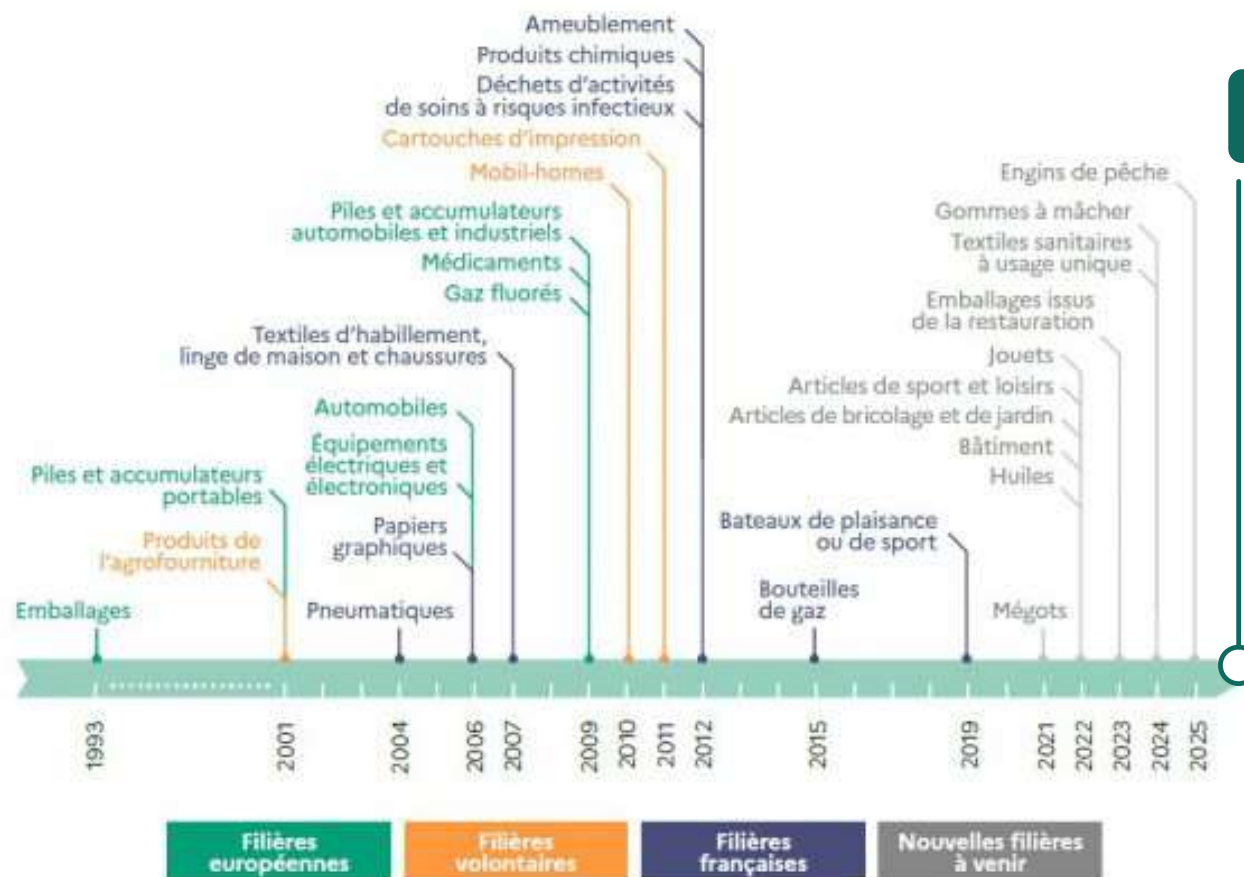


La REP emballages professionnels

Orientations et principes structurants

24.07.25

2025 : mise en œuvre de la nouvelle filière REP Emballages professionnels



REP Emballages professionnels

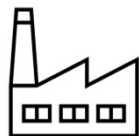
Spécificité de cette REP : les entreprises seront concernées en tant que producteurs et détenteurs au sens de la REP

Emballages des matières premières & composants de fabrication

Emballages des produits finis



Fabricant de mat. prem. /
Composants
Fabricant français
d'emballage



Industriel
Fabricant de produits finis



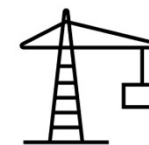
Distributeurs
Points de vente
(imports et MDD)



Plateformes
Logistiques



Diffus
Entreprises, Commerce
et Artisans



Chantier



Metteur en marché d'emballages : **soumis à l'obligation** de la REP



ecomaison



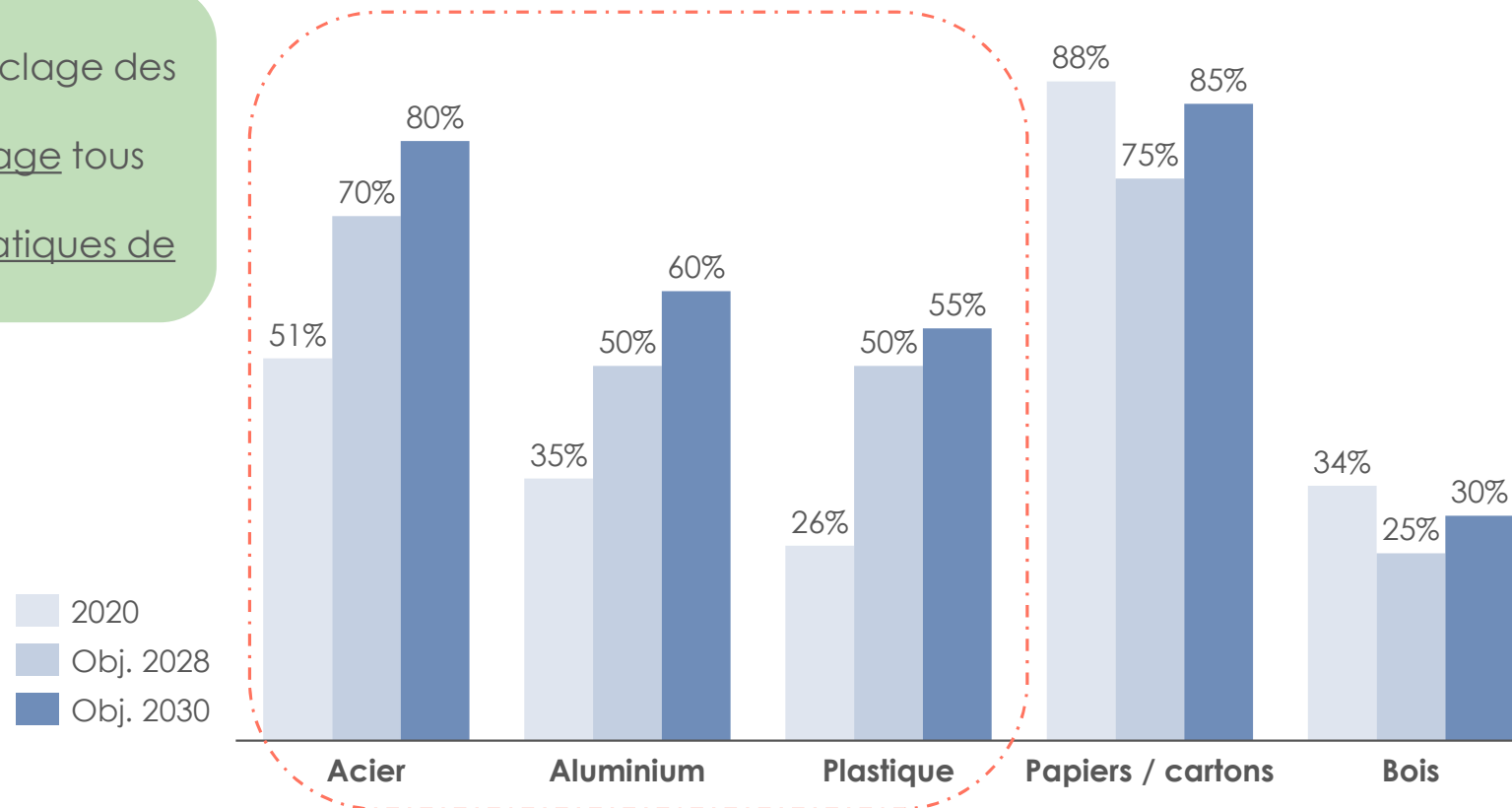
Détenteur de déchets d'emballages : **bénéficiaire des dispositifs** de la REP



Des taux de recyclage* insuffisants pour le plastique et faibles pour l'acier

Enjeux :

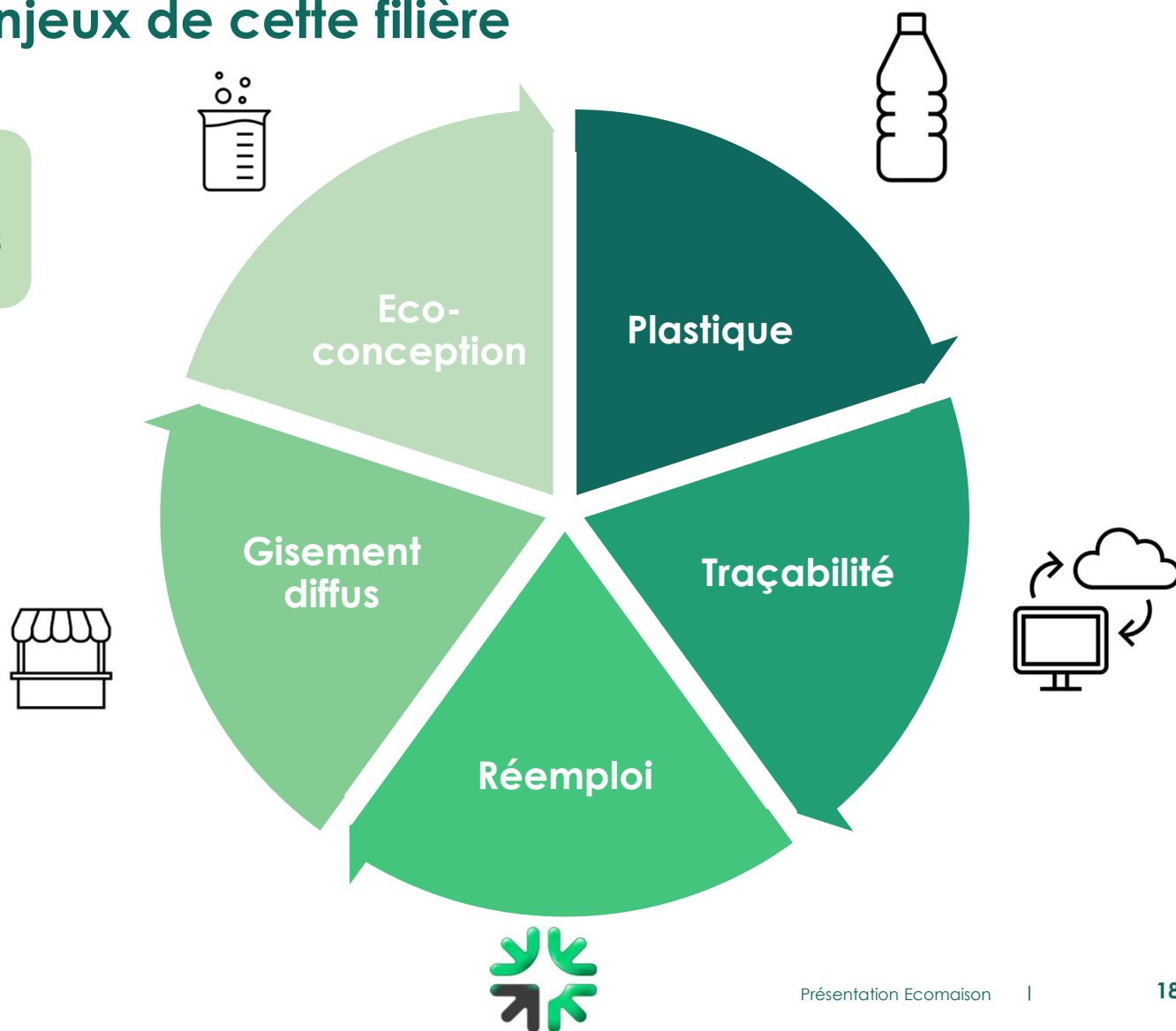
- Améliorer la collecte et le recyclage des emballages plastiques
- Assurer la traçabilité du recyclage tous matériaux
- Mieux tracer et amplifier les pratiques de réemploi



* Etude de préfiguration – ADEME & projet de cahier des charges

Les grands enjeux de cette filière

Ces enjeux sont déclinés dans les prescriptions du projet de cahier des charges



Les principes structurants pour atteindre les objectifs



REP Financière



Des barèmes de soutien fixés par l'Etat



Absence de contribution visible



Pas d'obligation de reprise

Ce qu'il faut retenir : les principaux enjeux de la REP emballages professionnels

- Développer le **tri à la source** pour atteindre les objectifs de recyclage en particulier sur **les plastiques**
- Favoriser la **traçabilité** notamment sur le **réemploi**
- Encourager le développement de **l'Intégration de Matière Recyclée & l'éco conception** des emballages professionnels
- Améliorer la collecte et le traitement du **gisement diffus auprès des petits utilisateurs**

La REP emballages professionnels

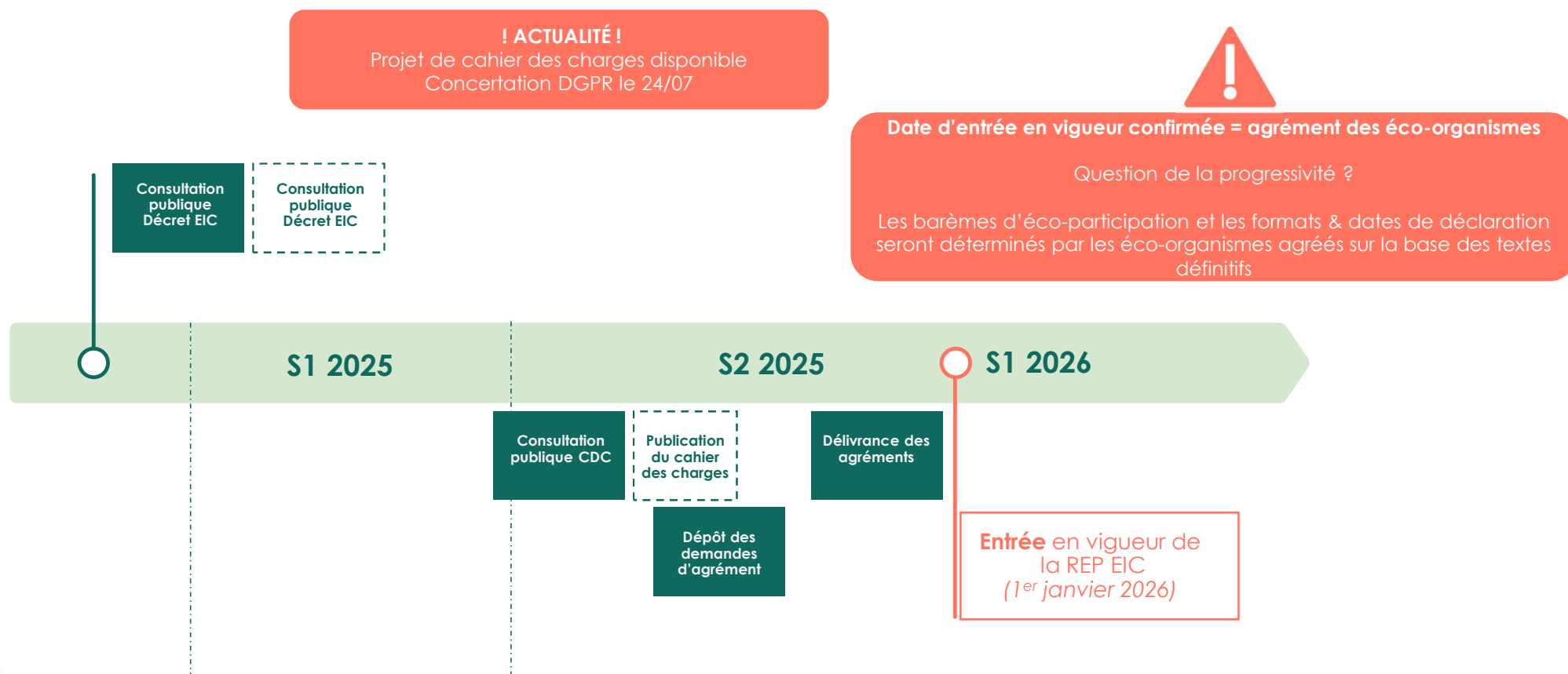
Se préparer à cette nouvelle obligation

24.07.25



Calendrier prévisionnel des pouvoirs publics

Des projets de textes réglementaires attendus à l'été pour une entrée en vigueur confirmée au 1^{er} janvier **2026**





Périmètre Amont : mise en marché



Qui est producteur d'emballages professionnels /
metteur en marché ?

Quels emballages seront à déclarer ?



Principes structurant dans le projet de cahier des charges

Mise en marché

Sous réserve des dispositions des textes définitifs



Définition de metteur sur le marché

Reprise des définitions du règlement européen PPWR

Périmètre

« Fusion » des catégories des emballages de la restauration et des emballages dits industriels et commerciaux (EIC)



Suppression de la notion d'Emballage mixte et **alignement avec le règlement européen sur les emballages (PPWR)**

Un **arrêté périmètre** établira la liste des produits concernés par la REP Emb. Pros VS Périmètre Emballages Ménager

Exclusion des emballages

- Déjà sous autres REP (PCHIM, Agrofourniture, PMCB cat 2.c*)
- Des produits exportés

Le producteur d'emballages professionnels au sens de la REP : le 1er metteur en marché sur le territoire

Déclinaison du PPWR - en attente de précisions des pouvoirs publics français et européens

Fabricant d'emballages :
palettes de transport,
carton d'emballage, de
film plastique...

Fabricant de
l'emballage

Industriel français qui
fabrique ses propres
emballages sur mesure

Cumulatif

Importateur /
Distributeur de
produits
emballés ou
d'emballage

Fabricant du
produit
emballé /
Donneur
d'ordre

Donneur d'ordre (fabricant ou
distributeur) qui fait concevoir
ou fabriquer un emballage / un
produit emballé sous son propre
nom ou sa propre marque

Distributeur / négociant qui
importe des produits et leur
emballage

Fabricant français qui importe
des matières premières de
production

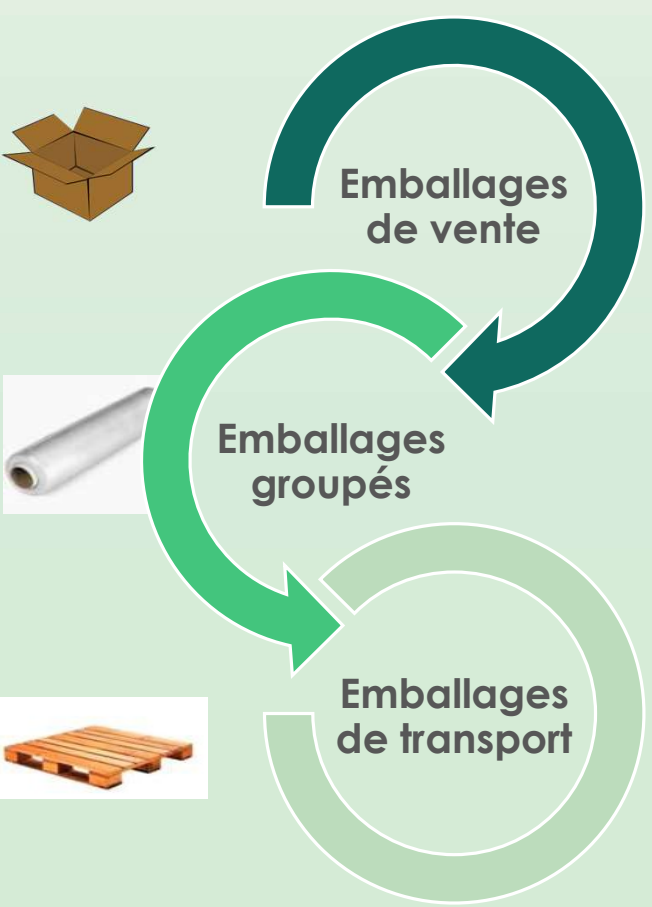
Impact périmètre : des emballages d'office professionnels ou ménagers

Emballages pros.

Emballages ménagers

En fonction de la typologie produits / poids / volume
/ quantité / puissance

>>> sera précisé dans un arrêté périmètre



Emballages
de vente

Emballages
groupés

Emballages
de transport



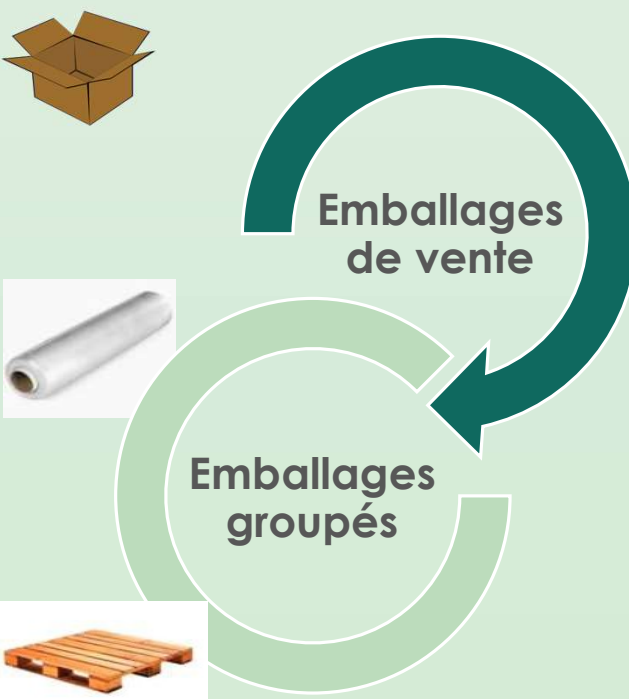
Exception : Multi pack



Exception : E-commerce

Précisions apportées le 24/07 – sous réserve des dispositions des textes définitifs

Emballages pros.



Emballages
de vente

Emballages de vente de produits conçus pour l'usage exclusif de professionnels : industries, collectivités, écoles, hôpitaux... s'il n'existe pas un produit identique distribué par un concurrent par des circuits de distribution destinés aux particuliers
Nécessité d'une **preuve tangible concrète de l'exclusivité de l'usage professionnel** du produit

Emballages
groupés

Emballages permettant de regrouper & vendre en pack des produits emballés pouvant être délottés au point de vente pour être vendus individuellement sauf multi-pack

Emballages de vente - produits des familles :

Ameublement et aménagement d'intérieur...



Emballages pros.

Boutons et poignées pour meubles et portes

Meubles à encastrer, meubles de grande cuisine et meubles de salle de bain avec sanitaire intégré

Meubles de bureau et de magasin : sièges de bureau, d'atelier...

Emballages ménagers

Chaises, sièges, canapé, bancs, fauteuils, poufs, etc.

Meubles de jardin et d'extérieur

Meubles de salles à manger, de salons, de chambres à coucher, de cuisines et de salles de bain

Sommier, matelas, couettes, oreillers, matelas pneumatiques et matelas pour lit à eau

Liste non exhaustive
Sous réserve des dispositions des textes
définitifs

Emballages de vente - produits des familles :

Horticulture et articles de jardin et Outils, équipements et bricolage



Emballages pros.

Parasol non fixe

Clous, rondelles, vis, boulons...
> 200 pièces

Outils électriques
> 1600 W

Emballages ménagers

Parasol fixe

Barbecue, brouette, tuyaux de jardin...

Clous, rondelles, vis, boulons...
<= 200 pièces

Outils à main & accessoires

Outils électriques
<= 1600 W

Liste non exhaustive
Sous réserve des dispositions des textes
définitifs

Emballages de vente - produits des familles :

Produits de la famille Construction



Emballages pros.

Ciment, chaux, plâtre (hors plâtre en poudre) **> 10 kg**

Sable et gravier

Autres construction et assimilés

Emballages ménagers

Ciment, chaux, plâtre (hors plâtre en poudre) **<= 10 kg**

Sable et gravier pour aquarium, pour cage à oiseaux, sable décoratif, etc.

Liste non exhaustive
Sous réserve des dispositions des textes
définitifs

Emballages de vente - produits des familles : Jouet



Emballages pros.

Jeux fonctionnant au moyen de pièces de monnaie, tables spéciales pour jeux de casino, billards, bowlings, etc. ; manèges, stands à tir, etc.

Emballages ménagers

Autres jeux et jouets

Liste non exhaustive
Sous réserve des dispositions des textes
définitifs

Qui est concerné ?

Toutes les entreprises qui mettent en marché des emballages au sens du règlement européenne (PPWR)



Qui fabriquent, font fabriquer ou importent des emballages ou des produits emballés



Qui importent en France des produits emballés



Mis en marché en **France**



Logique de définition du metteur en marché différente de la définition actuelle de la REP emballages ménagers

Les emballages concernés



Les **emballages de regroupement et de transport** des produits vendus aux professionnels et aux particuliers (sauf e-commerce & multi pack)



Les emballages de vente **considérés comme professionnels**



Toutes les entreprises sont concernées quel que soit leurs chiffres d'affaires

Ne sont pas concernés



Les emballages (des produits) exportés

Les emballages déjà sous autres REP



ecomaison

Ce qu'il faut retenir : principaux impacts sur la mise en marché

- Une nouvelle obligation de mise en conformité à partir de 2026
 - Adhérer à **un éco-organisme** agréé
 - Procéder à vos **déclarations de mise en marché**
- Cartographier vos **flux produits et emballages pour estimer votre mise en marché**
- Des précisions seront apportées sur le périmètre des emballages concernés



Périmètre Aval : gestion des déchets d'emballages professionnels

Quelles sont les obligations sur les déchets d'emballages ?

Quels seront les dispositifs de soutien ?



Fonctionnement simplifié des soutiens de la REP Emballages pros.

Organisation actuelle



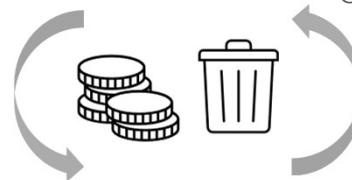
Entreprise A



Flux de produits



Entreprise B



Coût ou recette
matière



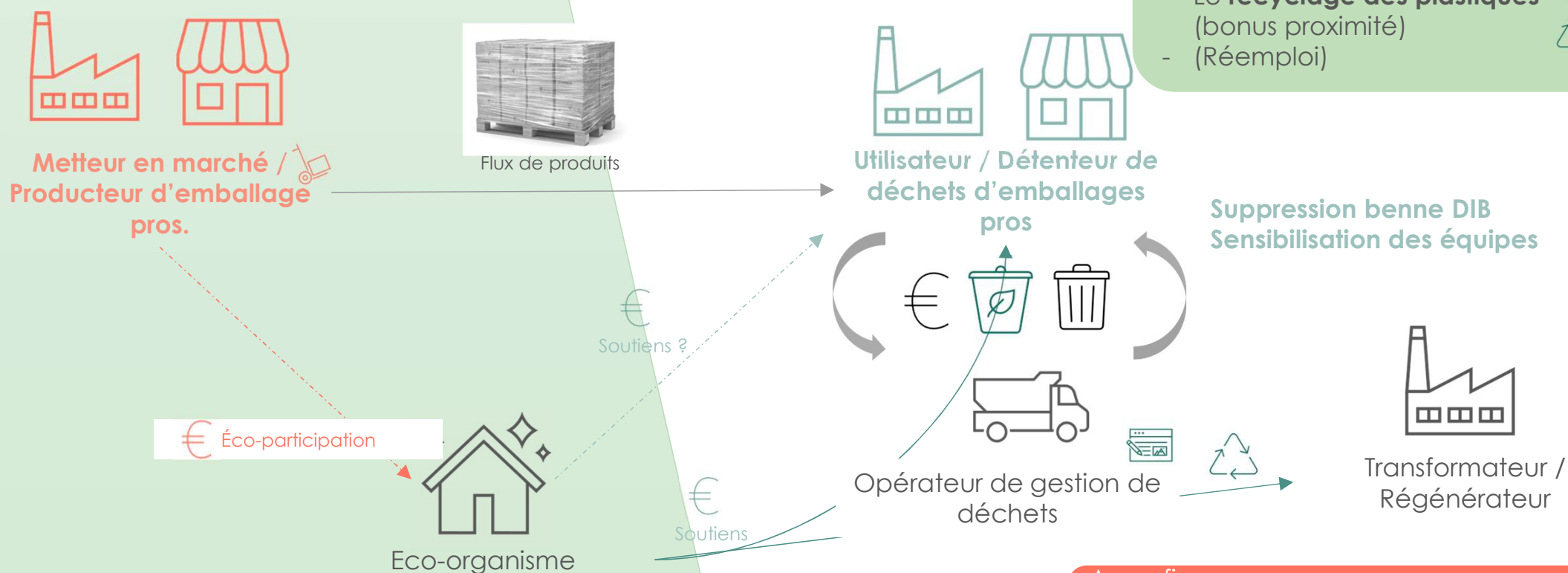
Opérateur de gestion de
déchets



Transformateur /
Régénérateur

Fonctionnement simplifié des soutiens de la REP Emballages pros.

Modèle de la REP



A confirmer :
Bénéficiaires du soutien ?
Répercussion du soutien ?
Chutes de productions

Principes structurant dans le projet de cahier des charges

Gestion des déchets

Sous réserve des dispositions des textes définitifs



REP financière, sans prise en charge opérationnelle (dans un premier temps)

La REP finance les dispositifs permettant d'atteindre les objectifs :

- Traçabilité tous matériaux : **2€ à 5€/T collecté**
- **Plastique** : Collecte séparée en vue du recyclage, recyclage de proximité : **en moyenne 400€/T***
- Déchets d'emballages dangereux : **50€/T collectée**

Montants des soutiens définis dans le cahier des charges pour le tri et le recyclage des Plastiques



Soutiens versés aux personnes qui assurent la gestion des déchets d'emballages professionnels

Opérateurs de gestion de déchets

Détenteurs qui assurent eux-mêmes la gestion des déchets : envoi direct au recyclage



Réfaction

Diminution de l'éco-participation en % de la contribution à l'atteinte des objectifs

Ce qu'il faut retenir : principaux impacts sur la gestion des déchets

- Disposer d'une **traçabilité** sur vos flux déchets d'emballage pour bénéficier du soutien à la traçabilité
- Mettre en place quand c'est possible le **tri des plastiques** en remplacement du DIB
- **Former et sensibiliser** vos équipes au tri
- Demander à **bénéficier de la réfaction** auprès des éco-organismes



Autres obligations du projet de cahier des charges

Quelles sont les autres (principaux) dispositifs prévus par la REP ?



Principes structurant dans le projet de cahier des charges

Autres dispositifs

Sous réserve des dispositions des textes définitifs



Des objectifs de réductions et des dispositions spécifiques au réemploi

Principe de dispense de contribution pour un emballage qui a contribué lors de sa mise en marché en France et sous réserve de justificatifs

Objectifs spécifiques sur le réemploi

Soutien à la traçabilité (sauf emballages lavés)



Primes et Pénalités

Incorporation de Matière Recyclée **Plastique** – arrêté transverse

Autres primes pour réduction à la source, réemployabilité et recyclabilité



Enveloppes obligatoires

Financement de la R&D, du réemploi et de la sensibilisation

Développer le réemploi des emballages professionnels

Principales dispositions



- Pas d'éco-participation pour un emballage réemployé **sous réserve de justificatifs**
- Un **soutien à la traçabilité** des emballages réemployables et réemployés
- Des **objectifs spécifiques à horizon 2030** pour les emballages de transport* :
 - Flux normal : 40 % d'emballages réemployables et relevant d'un système de réemploi
 - Flux intra-entreprise** : **100 %** d'emballages réemployables dans le cadre d'un système de réemploi
- **Fond dédié** (5% des contributions) pour financer le développement de solutions de réemploi des emballages professionnels.

Objectifs de réemploi des emballages professionnels à horizon 2030

Emballages concernés	Objectifs
Emballages de transport et emballages de vente utilisés pour le transport*	40 % d'emballages réemployables et relevant d'un système de réemploi
Emballages de transport et emballages de vente utilisés pour le transport* utilisés entre différents sites sur lesquels l'opérateur exerce son activité ou entre l'un des sites sur lesquels un opérateur exerce son activité et les sites de toute autre entreprise liée ou partenaire	100 % d'emballages réemployables dans le cadre d'un système de réemploi
Emballages groupés sous forme de boîtes	10 % d'emballages réemployables dans le cadre d'un système de réemploi

Ce qu'il faut retenir : autres obligations de l'agrément

- Être en capacité de justifier la **traçabilité sur le réemploi** d'emballages professionnels
- Avoir une politique **d'éco-conception** ou d'achat d'emballages éco-conçus
- **Former et sensibiliser** vos équipes



Se préparer à cette nouvelle obligation

Ecomaison vous
accompagne !

24.07.25

Se préparer à la REP Emballages professionnels !

► Commencez à **cartographier les flux physiques et de données** !

- **Identifier les personnes concernées** dans l'organisation : RSE, Achats, Logistiques, Finances...
- Estimez votre capacité à **tracer les flux d'emballages professionnels** et de **déchets d'emballages professionnels** sur vos sites
- **Initiez vos chantiers transverses** : traçabilité, réemploi, effort de tri...



- Vous n'avez **aucune obligation** de pré adhérer à un éco-organisme tant que la REP n'est pas en place

Ecomaison souhaite vous accompagner dans la mise en œuvre de cette nouvelle obligation

- Proposer une **solution simple** permettant de maintenir les organisations logistiques performantes déjà en place et des barèmes compétitifs
- Mettre en place des **synergies** avec nos périmètres d'agrément actuels
- Formuler des **recommandations auprès des différentes parties prenantes** afin d'atteindre les objectifs de la REP



Merci !